



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 AFIN D'ACTUALISER ET DE REDÉFINIR LE TERME "TERRAIN" FIGURANT AUX DÉFINITIONS INCLUSES DANS LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 1^{er} octobre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 AFIN D'ACTUALISER ET DE REDÉFINIR LE TERME "TERRAIN" FIGURANT AUX DÉFINITIONS INCLUSES DANS LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13

Le présent règlement a pour objet d'actualiser et de redéfinir le terme "Terrain" figurant aux définitions (article 16 -Terminologie) incluses dans le Règlement de zonage numéro 278-07-13.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 octobre 2024 à compter de 18h30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 1^{er} octobre 2024.

La greffière,

Flavie Robitaille